

**COMPTE RENDU
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 OCTOBRE 2021**

MB/CTP

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-huit octobre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LARY-SOULAN, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur André MIR, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : André MIR – Philippe AIZIER – Jacques SALAT - Aline NARS - René DARAN - Christophe BOURREC – Marie-Françoise VIDALON - Alain DEDIEU - Sophie REY - Daniel GASPA - Jean-Henri MIR - Nicolas HERQUÉ

PROCURATIONS : Hélène GUIOUNET à Aline NARS

Marie-Pierre FORGUE-SUPERBIE à René DARAN

ABSENT (excusé) : Jacques ROCA

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jacques SALAT.

En liminaire monsieur Christophe BOUAS, Architecte, présente les premières pistes de travail relatives à l'aménagement d'un site d'escalade dans l'emprise de l'ancienne Maison de l'Ours.

Le conseil municipal le Maire entendu après en avoir délibéré :

- ◆ Approuve le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 septembre 2021.
Approuvé.
- ◆ Sollicite l'aide du Parc National des Pyrénées dans le cadre de l'aménagement du sentier de l'eau.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Adopte la Décision Modificative n°5 du budget primitif de l'exercice 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Adopte le montant de la subvention versée à l'Office de Tourisme au titre de l'exercice 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Prend acte de la présentation du Rapport Annuel du Délégué du service de l'eau (exercice 2020).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Décide de la modification de la composition de la commission des finances (ajout de Monsieur Nicolas HERQUE).
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Adopte le montant des sommes à payer pour le remplacement de candélabres endommagés sur la voie publique, au rond-point du stade, face à la propriété de monsieur Jean-Pierre BRAU et rue Vincent Mir
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Valide le programme de rénovation de l'éclairage public à Soulan au titre de l'exercice 2021.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Décide des modalités de répartition des travaux entre la commune de Saint-Lary Soulan et le SIAHVA dans le cadre des travaux de réhabilitation du réseau eaux usées du lotissement Chante Coucou.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Autorise le Maire à signer les documents du contrat d'assurance des risques statutaires.
Adoptée à l'unanimité.
- ◆ Décide de la modification de l'article 1 de la délibération du 29 juillet 2021 relatif à la mise en œuvre du RIFSEEP (régime indemnitaire).
Adoptée à l'unanimité.

.../

◆ **Autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents au titre de la saison d'hiver 2021 2022.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Autorise le recours au contrat d'apprentissage pour la formation d'un apprenti au poste d'Éducateur de Jeunes Enfants.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Sollicite l'aide de la Banque des Territoires pour le financement du Poste de Manager de Commerce porté par l'Office de Tourisme.**

Adoptée à l'unanimité.

◆ **Prend connaissance des décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil municipal au titre de l'article L 2122-22 du CGCT à savoir :**

- décision 2021-36 : modification des marchés pour l'aménagement du Col du Portet.
- décision 2021-37 : signature des marchés pour les travaux de VRD concernant l'aménagement de l'ancien camping municipal (lotissement Chante Coucou).
- décision 2021-38 : modification des marchés relatifs à l'extension du centre thermoludique.
- décision 2021-39 : convention de partenariat – réseau de télémédecine.
- décision 2021-40 : souscription d'un prêt de 500 000€ auprès du Crédit Agricole.
- décision 2021-41 : souscription d'un prêt de 1 000 000 € auprès de la Caisse d'épargne.
- décision 2021-42 : modification du règlement de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH).
- décision 2021-43 : convention de partenariat avec l'Ecole de Ski Français (accompagnement des enfants de l'ALSH).
- décision 2021-44 : convention de partenariat avec ô Chalet 1700 pour une prestation de restauration et livraison de repas à l'ALSH.

◆ **Prend connaissance des informations suivantes communiquées par Monsieur le Maire et concernant :**

- le programme des réunions à venir.
- le dossier des 3 Guides (conciliation en cours).
- le programme des travaux de l'avenant 7 signé entre le SIVU AURE 2000 et ALTISERVICE.
- les aides et compensations liées à la crise sanitaire.
- l'obtention des labels « station verte et station pêche ».
- l'avancement de la procédure PLUi portée par la Communauté de Communes Aure Louron.
- la situation juridiques des cabanes de Peyramède.
- la proposition de La Poste quant à la modification des horaires d'ouverture du bureau de Poste de Saint-Lary Soulan (refus du conseil municipal).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-et-une heures quarante-cinq minutes.

Le Conseil Municipal,

Le Maire,



André MIR